

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 39 (2009)
Heft: 1

Rubrik: Droits

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Privation de liberté et assistance

«Ma mère est très âgée et vit seule. Néanmoins son état de santé s'est dégradé de telle manière qu'il faudrait qu'elle soit dans un EMS. Mais elle ne le veut pas. Peut-on l'y obliger?» Olga W., à T.

Le Code civil prévoit cette situation dans la procédure de privation de liberté à des fins d'assistance (art. 397 à 397 f CC): toute personne peut être placée dans un établissement ap-

«Une personne âgée qui ne veut pas aller dans un EMS alors que son état de santé l'exigerait, peut être signalée à l'autorité de tutelle.»

proprié lorsque l'assistance personnelle nécessaire ne peut lui être fournie d'une autre manière. Il y a lieu de tenir compte aussi des charges que la personne impose à son entourage.

Ainsi, si une personne âgée ne veut pas aller dans un EMS alors que son état de santé l'exigerait, elle peut être signalée à l'autorité de tutelle de son domicile. Celle-ci procédera à une enquête. Dans cette enquête il y a lieu d'entendre, bien évidemment, la personne concernée ainsi que toute personne pouvant donner des renseignements utiles; un médecin peut également être sollicité pour établir un bilan médical. L'enquête est suivie d'une décision de justice qui peut ordonner le place-

ment ou non. Cette décision, comme toute décision judiciaire, peut faire l'objet d'un recours.

Parfois, le placement en EMS est décidé sans intervention de la justice, par exemple suite à une hospitalisation ou sur demande de la parenté et sans qu'il y ait accord formel de la personne intéressée. Mais, lorsqu'une personne est placée dans un établissement, elle doit être informée, par écrit, de son droit d'en appeler au juge. Celui-ci examinera si la décision de placement doit être confirmée ou non. Elle ne pourrait être annulée que si la personne prouve qu'elle peut vivre indépendante ou organiser sa vie ailleurs que dans l'établissement sans qu'il y ait danger pour elle ou pour son entourage. ■

Pour toutes questions juridiques

écrivez à:
Magazine Générations
Rubrique Droits
Rue des Fontenailles 16
1007 Lausanne
ou par mail:
info@magazinegenerations.ch



Hémorroïdes et autres maladies anales

Prévenir et soulager avec un WC douche

Nombreux sont les préjugés concernant les hémorroïdes et autres maladies anales telles que les démangeaisons et les sensations de brûlure. Ceci est d'autant plus étonnant que l'on sait qu'environ près de la moitié des adultes de plus de 30 ans sont concernés. Un WC douche peut prévenir, voire soulager de tels problèmes. Par ailleurs, un WC douche procure une incomparable sensation de fraîcheur bienfaisante.

Les problèmes dans le domaine anal sont souvent faussement imputés à un manque d'hygiène alors que ces affections anales peuvent être dues à différentes causes. Le nettoyage avec le papier hygiénique n'est souvent pas assez efficace, ce qui peut provoquer des inflammations. Les substances aromatiques dans les lavettes hygiéniques humides peuvent également irriter inutilement.

Nettoyage en douceur et sans aucun contact

Une hygiène anale efficace n'est possible qu'avec de l'eau. En

effet, l'eau nettoie efficacement, est 100% antiallergène et prend soin de la peau. Un WC douche est donc recommandé: en cas de problèmes hémorroïdaux ou autres affections anales, il procure un soulagement bienfaisant. Le nettoyage sans contact effectué par le doux jet de la douche puis par le séchoir à l'air agréablement chaud favorise le processus de guérison et apaise les maux existants. En outre, le jet de la douche qui refroidit lentement pendant l'utilisation stimule la circulation sanguine et laisse une sensation de fraîcheur bienfaisante. Un WC douche est le digne représentant de l'hygiène corporelle moderne. Une fois le confort d'un WC douche apprécié, on ne peut plus s'en passer.

L'avis du médecin:

«Grâce au nettoyage en douceur avec un WC douche, vous pouvez prévenir l'apparition d'hémorroïdes et les démangeaisons sans irriter la peau sensible de la région anale.»

Dr méd. Beat Cueni, spécialiste FMH en gastroentérologie et médecine interne, à Bülach

DEMANDE D'INFORMATION

J'aimerais en savoir plus. Veuillez m'envoyer

- des informations sur le WC douche Balena
- la brochure consacrée à l'hygiène anale

Prénom

Nom

Rue

NPA/Localité

Téléphone

GEBERIT

Geberit Distribution SA, Soorpark, 9606 Bütschwil
Tél. 0848 662 663 (tarif local), Fax 071 982 80 17, www.balena.ch

PR12GEFR09